

## **Procès-Verbal de la Réunion du conseil de la Communauté de Communes du 19 septembre 2017**

Par lettre du 12 septembre deux mille dix-sept, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, sont convoqués par Monsieur Daniel DUPLESSIS, Président de la Communauté de Communes, pour une réunion fixée le dix-neuf septembre 2017, à 19h30, à la salle des fêtes de Collonge-en-Charollais pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du 12 juillet 2017
- Décision modificative pour les allocations compensatrices de transfert de charges
- Délibération d'autorisation de signature de la convention RECYLUM
- Délibération pour la convention d'occupation des locaux de St Gengoux le National
- Délibération de modification du tableau des effectifs
- Délibérations changement de grade
- Délibération pour la commission appel d'offres
- PLUi - SCoT
- Compte-rendu des Vice-Présidents
- Questions diverses.

Sont présents les membres du Bureau :

M. Alain PARISE, Mme Dominique LANOISELET, M. Daniel DUPLESSIS, M. Jean-Noël GORGE, M. Antonio PASCUAL, M. Jean-Pierre BILLON, Mme Joëlle PACAUD, M. Pierre D'HEILLY, M. René DELORME, M. Michel LANGLOIS, M. Dominique MORICE, M. Edmond VALETTE, M. Denis MORAIN et M. Daniel NICOLAS.

Sont présents les délégués suivants :

M. Jean-Jacques DURAND, M. Christian GALLAND, Mme Bernadette PLANCHE, Mme Isabelle THOMAS, M. Bernard BREDEL, Mme Brigitte GAUDILLAT, M. Didier VERJUX, M. Jean MONDY, Mme Josette LAGRANGE, M. Jean-Paul LAMBERT, M. Alain JANDOT, Mme Virginie GAREL, M. Alexandre DUPARAY, M. Jean-Pierre PERRUSSON, M. Pierre ROBIN, Mme Marie-Hélène POROT, M. Christian MENAGER, M. Alain ECKEL, M. Hubert GROUSSON, M. James GESTE, M. Michel PINGEOT, M. Roger PLANTIN, M. Antoine BARATELLA, M. Philippe L'HUILLIER, M. Gérard JOLY, M. Jean-Jacques GRESSARD.

Sont excusés : Mme Marie-Rose BESBRIERE, M. Pascal GALLAND, M. Jean GRESSARD, M. Jean-Claude DUCAROUGE.

Ont donné pouvoir :

M. Pascal GALLAND à M. Daniel DUPLESSIS ;

Mme Marie-Rose DESBRIERE à Mme Joëlle PACAUD ;

M. Laurent COGNARD à M. Bernard BREDEL ;

M. Claude-Bernard CAGNIARRE à M. Hubert GROUSSON ;

M. Joël PIERRE à M. René DELORME ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Daniel DUPLESSIS accueille l'assemblée et remercie le maire de Collonge-en-Charollais, Mme Josette LAGRANGE d'accueillir le conseil dans sa salle des fêtes. Avant de lui laisser la parole, il demande 1 minute de silence pour Mme Marie-France DRILLIEN, ainsi que l'épouse de M. ALADAME.

M. Daniel DUPLESSIS remercie l'assemblée pour cette minute de silence et associe les Vice-Présidents pour dire un mot aux personnes ici présentes, qui ont eux aussi des soucis personnellement ou dans leur entourage proche.

Mme Josette LAGRANGE souhaite la bienvenue à tous.

Elle présente le village. Collonge-en-Charollais possède un magnifique patrimoine forestier de 161 hectares, avec un circuit de balades vertes, la mer de pierres...

En 2017, la commune dénombre 161 habitants, soit 14 habitants en plus que l'an dernier (augmentation de + de 9%). Collonge est le Centre de la Saône et Loire, sa population rajeunit. La commune compte un très bon restaurant La Gladie, des artisans, des céramistes, des peintres sculpteurs, des chevaux, un jeune agriculteur qui va s'installer très prochainement.

Mme Josette LAGRANGE invite à sillonner la Vallée de Vaux qui se jette dans la Guye, permettant ainsi de voir des « stars » réalisées par un sculpteur, déposées dans différents prés autour.

Mme Josette LAGRANGE souhaite une bonne réunion et prospérité à cette Communauté de Communes. Elle remercie l'assemblée de sa venue.

M. Daniel DUPLESSIS propose que le Conseil Communautaire se fasse à nouveau à Collonge-en-Charollais quand la salle des fêtes sera restaurée.

M. Daniel DUPLESSIS remercie de sa présence Henry FEVRAT et excuse M. DORME, Trésorier.

M. Daniel DUPLESSIS remercie M. Bernard BREDEL et Mme Rachel ROTHBLEZ pour le secrétariat du dernier conseil communautaire du 12 juillet 2017.

M. Daniel DUPLESSIS désigne un secrétaire de séance : M. Jean-Claude DUCAROUGE qui accepte.

Mme Dominique LANOISELET demande comment fonctionne les pouvoirs.

M. Daniel DUPLESSIS précise que lorsque l'on donne un pouvoir, cela engage la personne absente et non pas son représentant (jurisprudence). On peut donc donner son pouvoir à quelqu'un d'extérieur à sa commune même s'il est souhaitable de le donner à un quelqu'un de sa commune.

Concernant l'ordre du jour, M. DUPLESSIS demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération :

- Validation de la convention de prestations d'heures avec Saint Gengoux

L'assemblée accepte à l'unanimité cette modification.

▪ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 12 JUILLET 2017.**

Mme LAGRANGE prend la parole pour faire 2 remarques :

- Page 18, 2<sup>ème</sup> phrase, il faut enlever « et les communes qui font parties du SIVOS »
- Page xx, la partie de la phrase « la première inscription pour les enfants du territoire » n'a pas été prononcée par ses soins.

M. Daniel DUPLESSIS dit que retranscrire demande un effort d'attention, d'enregistrement et d'écriture relativement important, mais qu'il est bien de le retrouver. Il faut faire attention à ne pas laisser les phrases en suspens.

M. Daniel DUPLESSIS rappelle que la règle de droit dans le code des collectivités est que tous les habitants du territoire ont les mêmes droits par rapport à la Communauté de Communes. C'est-à-dire que si l'on ouvre quelque chose pour un territoire, on l'ouvre pour le territoire dans son intégralité. On ne pourra jamais écrire une délibération que pour certaines communes du territoire. Il prend un exemple : faire du ramassage uniquement sur les communes de Saules, Santilly et Sercy n'est pas possible. Si on fait du ramassage, c'est sur l'intégralité. M. COURTOIX l'a encore précisé la veille en réunion de Présidents.

M. Daniel DUPLESSIS demande s'il y a d'autres remarques par rapport au PV.

- Page 7, avant dernier paragraphe, 2<sup>ème</sup> ligne : Il faut modifier « *des églises romanes* » au lieu de « *une église romane* ».

M. Daniel DUPLESSIS précise qu'il y a un chapelais d'églises romanes sur notre territoire relativement important. 20 églises romanes sur le territoire de l'ancienne communauté de communes.

Le procès-verbal ne suscite pas d'autres remarques, il est adopté à 39 voix pour, 1 abstention de M. Edmond VALETTE, non présent au dernier Conseil Communautaire.

▪ **MODIFICATION DES ACTC (Allocations Compensatrices de Transfert de Charges)**

M. Daniel DUPLESSIS donne la parole à M. Michel LANGLOIS.

M. Michel LANGLOIS indique qu'il manque 146 000 € sur la ligne d'attribution de compensation. Il précise que cette somme manquante va être prise sur 3 autres lignes :

- 46 000 € sur les dépenses imprévues
- 20 000 € sur la rémunération principale
- 80 000 € sur la ligne SPA (ligne permettant d'abondée au budget annexe)

M. LANGLOIS pense que l'on aura un peu plus de recettes sur la ligne Enfance Jeunesse que prévues.

M. Michel LANGLOIS dit que la difficulté de l'exercice, c'est comme l'a dit le Président un peu plus tôt, cette année nous n'avons pas beaucoup de visibilité, et beaucoup de retard en compta.

Lecture de la délibération :

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et D. 2342-2 relatif aux dépenses et aux recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,*

*Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2017 adopté le 12 avril 2017,*

*Considérant que les dépenses de fonctionnement prévues au budget ne sont pas suffisantes pour régler les charges liées aux attributions de compensation.*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D – 022 – Dépenses imprévues	- 46 000€			
D – 012 – 64111 – Rémunération principale	- 20 000 €			
D – 65 – 657363 - SPA	- 80 000 €			
D – 014-73921- Attributions de compensation		+ 146 000 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	- 146 000 €			

*Il est nécessaire de prendre une décision modificative*

➤ ***Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°2 au Budget Principal 2017.***

M. Daniel DUPLESSIS souhaite saluer le travail qui est fait. Il rappelle que notre DGS est absente depuis le début d'année et que donc on va faire une année sans DGS. Il n'a pas souhaité, de sa propre initiative et de sa propre responsabilité, palier à l'absence de Chantal. C'est extrêmement difficile (avant de prendre cette décision mûrement réfléchie et discutée avec les Vices Présidents) de recruter une directrice qui pourrait arriver comme ça, en CDD sur un poste comme celui-là. Quelqu'un qui connaisse les codes des collectivités territoriales, c'est encore plus rare.

M. Daniel DUPLESSIS rappelle que comme indiqué lors d'un précédent conseil communautaire, une personne va arriver sur notre territoire à compter du mois d'octobre selon une formule pour l'instant assez alambiquée. Cette personne, M. DUPLESSIS l'a débauchée sur un autre territoire de la Côte d'Or. Après négociation la personne arrivera au lieu du 1<sup>er</sup> octobre, le 15 octobre, travaillera 3 jours sur notre territoire Communauté de Communes et 2 jours sur la commune qui l'emploie également jusqu'au 31 décembre 2017.

Il précise que comme c'est extrêmement compliqué au niveau contractuel, il a demandé à Mme CLEMENT du CDG de faire un montage de contrat de travail. La Communauté de Communes financera la partie qui nous intéresse, que nous devons au CDG jusqu'au 31 décembre et le CDG assurera la paye et l'avancement de cette personne. Par contre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (bien sûr après une période probatoire à notre niveau, après une période d'essai), cette personne sera embauchée (M. Daniel DUPLESSIS en discutera avec les Vice-Présidents par rapport au travail qui sera effectué).

M. Daniel DUPLESSIS rappelle que suite à l'absence de Chantal s'est conjuguée l'absence de Pauline (comptable) un mois et demi plus tard. Trouver une comptable au mois de mai qui connaisse parfaitement les collectivités c'est compliqué. M. Daniel DUPLESSIS s'est donc tourné vers le Centre de Gestion. Une remplaçante est venue 1 journée. La situation est extrêmement complexe. En plus M. Daniel DUPLESSIS donne la situation de la Communauté de Communes, c'est-à-dire les problèmes qu'il y a à régler en ce moment, non seulement de compétences mais d'intégration des 6 communes avec tout ce que cela comporte au niveau des locaux, au niveau des compétences. C'est extrêmement difficile.

Il est vrai que cela soumet les personnes qui restent à contribution (Pauline remplacée depuis le 1<sup>er</sup> septembre par Anne LONJINOTTO qui n'est disponible que 20h / semaine.). Anne fait aujourd'hui un gros travail. M. Daniel DUPLESSIS remercie son maire mais également les communes qui l'emploient actuellement de bien vouloir qu'elle fasse 20h sur notre territoire. Anne est en CDD pour le moment jusqu'au retour, peut être, de Pauline.

Sachant que Chantal habite à Charolles, M. Daniel DUPLESSIS travaille avec le Président du Grand Charollais (sud-ouest du département), ainsi qu'avec un autre maire pour trouver une solution car habiter loin par rapport à la charge de travail, cela est extrêmement lourd. Chantal est d'accord mais trouver un terrain d'entente au niveau de la fonction, de la prise de poste et du niveau de rémunération, cela n'est pas si simple que cela.

M. Daniel DUPLESSIS souligne que Laetitia, Rachel et Anne sont soumises à une charge de travail aujourd'hui qui est relativement importante.

La personne qui était à l'accueil est partie également. Elle était à 20h, son contrat s'arrêtait au 31 août. Aujourd'hui on a lancé 2 procédures de recrutement au niveau de la Communauté de Communes. Un flot de candidatures arrivent mais M. Daniel DUPLESSIS se dit exigeant, ce qui rend difficile de trouver quelqu'un. Il ne veut pas faire venir quelqu'un de loin pour 20h si cela ne correspond pas aux besoins de la Communauté de Communes, si la personne n'a pas la formation adéquate.

M. Daniel DUPLESSIS informe qu'il y a de nombreux documents au niveau des Ressources Humaines. Ce que l'on essaie de palier au plus vite tout c'est tout ce qui est contrats de travail et bulletins de paye.

La reprise des 4 conseillers en tourisme : ce n'est pas simple du tout. Ce qui n'est pas simple ce n'est pas de les prendre et de faire une fiche de paye, c'est de faire une fiche de paye qui soit en ordre avec la réglementation en vigueur. C'est fastidieux car ses personnes qui arrivent n'étaient pas en collectivité donc ils n'ont pas d'indices. Donc il faut reprendre leur carrière intégralement et la transmettre au CDG.

Le Centre de Gestion éprouve les mêmes difficultés que nous aujourd'hui car il y a énormément de départ au CDG. Donc il y a énormément de pression dans tous les organismes et le retour ne s'est pas fait en temps et en heure, donc le nécessaire va être fait pour que les agents touchent leurs salaires, mais il faudra certainement un réajustement de leur salaire qui sera fait sur le mois d'octobre ou celui de novembre pour être à l'euro prêt.

M. Daniel DUPLESSIS demande à l'assemblée d'être indulgent quand les délégués appellent la Communauté de Communes, ne pas être pressés dans les demandes. Les communes ne sont pas concernées mais M. Daniel DUPLESSIS explique que les associations du territoire dépassent un petit peu les bornes.

M. Pierre d'Heilly annonce que la délibération suivante est une délibération pour signer une convention avec un éco-organisme, en l'occurrence RECYLUM.

M. Daniel DUPLESSIS explique qu'il s'agit de recyclage d'ampoules et précise que nous sommes sur un système de convention très rentable pour les collectivités. Il ne faut pas se priver. Charline jusqu'à présent l'a très bien fait.

▪ **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RECYLUM POUR LE RECYCLAGE DES AMPOULES**

Lecture de la délibération :

*Suite à la reprise de la gestion de la déchèterie de GENOUILLY, la c.c.S.c.c. souhaite conventionner avec la société Recylum pour la collecte des lampes usagées ;*

*Cette convention a pour objet de déterminer :*

- les modalités de fourniture à la collectivité des conteneurs spécifiques et d'enlèvement gratuits pour le traitement/recyclage des lampes usagées par Recylum d'une part,
- les conditions dans lesquelles la collectivité procède à la collecte séparée des lampes usagées d'autres parts.

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**
  - **D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer la convention avec la société RECYLUM pour la reprise des lampes usagées.**

M. DUCHAMP demande si les ampoules seront récupérables à GRANGES ?

M. Daniel DUPLESSIS répond que oui, et que c'est une catastrophe les ampoules actuellement à GRANGES.

M. Daniel DUPLESSIS rappelle le départ de Charline AMOROS au 30 septembre prochain, date du terme de son contrat. Elle avait la possibilité de renouveler un contrat ou de partir sur une nouvelle expérience. Au constat qui a été fait, d'un commun accord Charline a choisi de partir pour une nouvelle expérience. Un recrutement est lancé pour son remplacement.

Monsieur d'Heilly annonce que 30 candidatures ont été reçues.

M. Daniel DUPLESSIS les a examinées ce jour, elles vont du Bac – 2 au Bac +8 pratiquement. C'est extrêmement large.

#### ▪ **VALIDATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LE SIVOS DE SAINT GENGOUX LE NATIONAL**

##### Lecture de la délibération :

*Compte-tenu que les enfants inscrits à l'ALSH de St-Gengoux occupent les locaux de l'Ecole de St-Gengoux pendant les temps du repas les mercredis et pendant les vacances scolaires,*

*Il convient de conventionner avec le SIVOS de Saint-Gengoux le National afin de respecter les conditions d'utilisation des locaux et les conditions financières (location fixée à 25€/jour d'occupation).*

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité de**
  - **D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer la convention de mise à disposition de locaux avec le SIVOS de Saint-Gengoux-le-National**

M. Daniel DUPLESSIS rappelle qu'il est extrêmement favorable avec tout ce qui peut être conventionné, si bien avec les communes qu'avec les territoires voisins.

▪ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

M. Daniel DUPLESSIS explique qu'il s'agit de tout le personnel qui change d'indice ou d'échelon.

Lecture de la délibération :

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.*

*Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et sur avis favorable du Bureau, le Président propose :*

*La création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La création d'un emploi d'Agent social principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La création d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La création d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 février 2017.*

*Et*

*La suppression d'un emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La suppression d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La suppression d'un emploi d'Agent social principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La suppression d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*La suppression d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 octobre 2017.*

*Sur avis favorable du bureau, le Président propose la création et la suppression des postes cités ci-dessus à temps complet à compter de la date de validation de la présente délibération.*

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :*



Type de poste	Catégorie	Anciens effectifs	Nouveaux effectifs
<b>Rédacteur (TC)</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	B	0	1
Educateur Principal de Jeunes Enfants (TC)	B	2	2
Educateur de Jeunes Enfants (TC)	B	2	2
Infirmier (TC)	B	1	1
Assistant Socio-éducatif (TC)	B	1	1
Technicien (TC)	B	1	1
Educateur APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe (TC)	B	1	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	2	2
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (TC)	C	1	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	0	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (MT)	C	1	1
<b>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (TC)</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	0	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 22.50/35è)	C	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 16/35è)	C	1	1
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe (TC)	C	1	1
Auxiliaire de Puériculture 1 <sup>ère</sup> classe (TCN 28/35è)	C	1	1
<b>Agent social de 2<sup>ème</sup> classe (TC)</b>	<b>C</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	0	1
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 28/35è)	C	3	3

Adjoint animation de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	4	4
Adjoint animation de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 28/35è)	C	1	1
Adjoint animation de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 21/35è)	C	1	1
<b>Adjoint animation de 1<sup>ère</sup> classe (TC)</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	C	0	1
<b>ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (TC)	C	0	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 21/35è)	C	1	1
Ingénieur (TNC 21/35è)	A	1	1
Médecin (TNC)	A	1	1
Adjoint du patrimoine (TC)	C	3	3
Adjoint du patrimoine (TNC 24/35è)	C	1	1
Agent de maîtrise	C	1	1
<b>TOTAL AGENTS</b>		<b>42</b>	<b>43</b>

M. Daniel DUPLESSIS rappelle que tout ce qui vient d'être énuméré correspond au changement de grade des agents, et en aucun cas à des recrutements. Ce sont tous les agents qui ont franchis un grade. Le grade qu'ils ont quitté est supprimé bien évidemment.

M. Daniel DUPLESSIS indique que l'effectif aujourd'hui du territoire est de 43 agents. C'est quelque chose que l'on n'avait pas obligatoirement bien pris en compte dans les Ressources Humaines. Cela crée vraiment aujourd'hui un niveau de travail relativement important, dans la gestion des contrats, mais aussi dans les embauches, dans la recherche de nouvelles personnes qui viendraient travailler sur le territoire.

Sur les 43, 75% ou presque 80%, sont liés à la petite enfance ou à l'accueil de loisirs.

Mme Josette LAGRANGE demande l'équivalent temps plein.

M. Daniel DUPLESSIS répond que cela représente pratiquement tous les postes à temps plein, 36 personnes.

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité**

- ***D'autoriser le Président à créer et supprimer les postes cités ci-dessus à temps complet à compter de la date de validation de la présente délibération, et valide le tableau des emplois ainsi modifié***

M. Daniel DUPLESSIS souhaite féliciter tous les agents qui ont franchi un grade, et demande aux Vice-Présidents et aux chefs de services qui seront à l'écoute de féliciter leurs agents.

▪ **ANNULATION DELIBERATION SUR LA DESIGNATION D'UN REMPLACANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. DUPLESSIS explique que les habitudes et la coutume faisant, on s'habitue à certaines choses. M. CHAUSSARD, au conseil municipal de Jully les BUXY, avait l'habitude de venir à la commission sur les chantiers, avait l'habitude de suivre les travaux de la Communauté de Communes et avait l'habitude de suivre les marchés. Il était toujours venu à la commission d'appel d'offres.

Pour M. Daniel DUPLESSIS, il était membre de la commission d'appel d'offres. Comme il avait démissionné de Jully les Buxy, M. Daniel DUPLESSIS avait dit qu'il fallait le remplacer à cette commission d'appel d'offres.

La Préfecture s'est aperçue que M. CHAUSSARD ne faisait pas parti de cette Commission d'Appel d'Offres en fin de compte. On n'avait nommé quelqu'un d'autre à sa place, donc on est obligé de revenir à la première commission d'appel d'offres qui avait été validé, dont M. CHAUSSARD ne faisait pas parti. Rien n'est à voter aujourd'hui, simplement M. le Sous-Préfet a demandé au président d'informer les délégués que la délibération prise en nommant quelqu'un d'autre n'était pas valable. Il est donc demandé au Président d'annuler la délibération prise en ce sens.

Lecture de la délibération :

*Compte-tenu du fait que M. CHAUSSARD ne faisait pas partie de la commission Appel d'offres de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, la délibération sur sa démission et la désignation de son remplaçant en la personne de M. René DELORME, ne peut être valable.*

- ***Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :***

***-D'ANNULER la délibération sur le remplacement de M. CHAUSSARD à la Commission d'Appel d'Offres.***

▪ **VALIDATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION D'HEURES AVEC SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL**

M. Daniel DUPLESSIS indique qu'en fonction des travaux qui sont faits, il y a une différence de tarifs. Les tarifs horaires ont été définis en Conseil Municipal sur la Commune de Saint-

Gengoux-le-National, valables pour la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, mais également pour toutes les personnes qui demanderaient ses services au niveau de la commune. La convention est déjà signée mais avant de payer les factures, M. Daniel DUPLESSIS demande l'accord pour les payer.

Lecture de la délibération :

*Compte-tenu du fait que l'ancienne Communauté de Communes Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent avait conventionné avec la Commune de Saint-Gengoux-le-National pour l'entretien du Pôle Enfance situé à Saint-Gengoux-le-National,*

*Compte-tenu que la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a la compétence Petite-Enfance, elle doit entretenir les locaux du Pôle Enfance de Saint-Gengoux,*

*Compte-tenu de la délibération de la mairie de Saint-Gengoux-le-National, certifiée exécutoire le 02 mars 2017 qui statue sur les tarifs de prestations suivantes :*

- Entretien des espaces verts : 35.10€/h
- Entretien des bâtiments : 21.95€/h
- Balayage : 29.15€/h
- Déneigement, salage : 43.85€/h

➤ ***Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :***

***-D'Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer la convention avec la Mairie de Saint-Gengoux-le-National pour les prestations d'entretien (locaux et extérieurs) du Pôle Enfance situé Rue Joly Cœur à Saint-Gengoux-le-National.***

M. Daniel DUPLESSIS demande formellement aujourd'hui à Mme le Maire de Buxy d'accepter que la Communauté de Communes passe une convention avec la personne qui fait le ménage à l'Office du Tourisme de Buxy. La personne est salariée de la commune.

Mme LANOISELET explique que cela va poser problème car la commune a négocié avec le CDG pour diminuer ses heures et maintenant il faut rappeler le CDG.

M. Daniel DUPLESSIS précise que nous allons faire une convention et appliquer un tarif horaire de la même façon.

Mme Dominique LANOISELET reprend que le problème est qu'il a fallu diminuer les heures de l'agent (à sa demande) et donc négocier et argumenter auprès du CDG par rapport à cette diminution, et maintenant il va falloir les augmenter. Donc il va être très difficile de faire entendre raison au CDG.

M. Daniel DUPLESSIS précise que l'agent ne fera pas plus d'heures, mais simplement que l'heure payée par l'Office du Tourisme sera payée par la Communauté de Communes. Donc avec la convention, la Communauté de Communes paiera une heure de service à cette dame à la commune de Buxy. Cela évitera à la Communauté de Communes d'embaucher une personne et de faire une fiche de paye pour une heure de travail par semaine.

▪ **MODIFICATION DE LA DELIBERATION RIFSEEP**

Au niveau des agents conseillers en Office de Tourisme (3 conseillères et 1 conseiller, 2 sur Buxy et 2 sur St Gengoux), M. Daniel DUPLESSIS explique que l'an dernier, a été délibéré le RIFSEEP. La règle est qu'il faut que l'agent ait un mois d'ancienneté pour avoir droit au RIFSEEP. De ce fait, du 1 au 30 septembre 2017, le RIFSEEP ne peut être payé aux agents de l'Office de Tourisme.

M. Daniel DUPLESSIS demande l'accord de payer le RIFSEEP pour les agents de l'Office du Tourisme à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, dans la grille impartie et selon les tarifs définis l'an dernier pour les 4 personnes citées précédemment.

M. Daniel DUPLESSIS précise que pour le mois de septembre, la Communauté de Communes compensera d'une solution que nous allons trouver avec le percepteur.

Lecture de la délibération :

*Compte tenu de l'intégration des agents de l'Office du Tourisme Sud Côte Chalonnaise - Buxy - Saint Gengoux le National à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 dans les effectifs de la c.c.S.c.c,*

*Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,*

*Les conseillers en tourisme bénéficieront du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 en respect de la réglementation établie par la délibération n°2016/12/02.*

*Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.*

➤ **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise décide à l'unanimité :**

**-D'accorder la mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au personnel de l'Office de Tourisme**

M. Daniel DUPLESSIS informe que la difficulté d'établir leurs contrats de travail, c'est la lenteur de la récolte de l'ensemble des données et le traitement des données. Il a informé Mme Fanny SAVOYE qu'un réajustement sera certainement fait également sur octobre.

- **SCoT**

M. Daniel DUPLESSIS explique que le SCoT était réalisé par l'agence d'urbanisme. Actuellement, dans la phase finale, c'est-à-dire dans la rédaction du document. Ce document d'orientations et d'objectifs est un document d'une centaine de pages sur lequel le syndicat mixte a travaillé depuis septembre 2016. Il y a eu des réunions avec les élus, un travail avec l'agence d'urbanisme. La finalisation devait intervenir au mois de juin, c'est-à-dire qu'au mois de juin l'agence d'urbanisme devait rendre sa copie, donc la première ébauche du document d'orientations et d'objectifs sur lequel nous aurions pu revenir en commission ou en comité syndical, pour l'amender et le bonifier. Simplement il y a eu beaucoup de péripéties administratives et humaines à l'agence d'urbanisme. Ce qui fait que le document qui est arrivé au Syndicat Mixte en juin était une copie, c'est-à-dire qu'ils avaient photocopié un document d'urbanisme d'un autre territoire, l'Alsace du Nord.

A sa lecture, M. Daniel DUPLESSIS, Rodolphe et Anastasia chargée du SCoT, se sont rendus compte que le document n'était pas bon et ont découvert que c'était un SCoT déjà écrit, celui de l'Alsace du Nord.

M. Daniel DUPLESSIS et M. Sébastien MARTIN ont rencontré M. BAUMEL et ont essayé de voir, avec l'agence d'urbanisme, ce qui c'était passé.

M. Daniel DUPLESSIS informe que sans rentrer dans les détails, aujourd'hui la personne qui s'occupe du SCoT a été licenciée. Il y a une rupture qui sera faite avec la directrice de l'agence. Un accord justifiant son départ est en court pour un départ avant la fin de l'année.

Il faut donc repartir sur le recrutement au niveau de l'agence d'urbanisme d'une directrice et de 2 chargés de missions par ce que M. Daniel DUPLESSIS rappelle qu'Emilie CAM nous a également quitté. L'agence d'urbanisme au niveau de sa composition est pratiquement décapitée.

Le président M. Sébastien MARTIN et M. Daniel DUPLESSIS ont négocié avec M. BAUMEL pour sortir le SCoT de l'agence d'urbanisme. C'est-à-dire que la fin du SCoT soit réalisée par un cabinet avec un appel d'offre, mais que cela ne coûte pas un euro de plus au niveau du Syndicat Mixte du Chalonnois. Aujourd'hui un accord de principe est trouvé qui demandera à être ratifié par le conseil d'administration de l'agence d'urbanisme et le comité du syndicat mixte.

Dans la négociation il a été demandé à ce que l'agence restitue l'intégralité des documents, des cartes, et d'avoir la possibilité de modifier, d'avoir accès aux documents. L'ensemble des documents (logiciel et matrice pour pouvoir modifier les cartes) est en notre possession, ce qui devrait nous permettre de trouver un cabinet, et de pouvoir négocier à moindre prix car ce sont des choses qui coûtent extrêmement cher. En fin de compte ce n'est pas la rédaction qui coûte le plus cher mais c'est le montage des cartes et la présentation, la réalisation de celles-ci.

- **PLUi**

M. Daniel DUPLESSIS rappelle qu'en juin, une partie du PADD a été validé, la phase politique. Un canevas avait été donné à l'agence, un sommaire avec quelques lignes pour la réalisation de notre PADD. Ce qui correspondait à peu près à 5 pages d'écritures.

L'agence avait dit que notre document qui serait complété et fortifié, nous serait fourni début septembre.

Début septembre M. DUPLESSIS est heureux, il reçoit le document de 20 pages. En ouvrant le document, il y a les 5 pages fournies par nos soins, qui n'ont pas bougé, 5 cartes et 10 pages blanches.

M. Daniel DUPLESSIS demande à ce que l'on ne sorte pas de l'agence d'urbanisme pour la réalisation du PLUi. Aujourd'hui la Communauté de Communes n'est pas en position de pouvoir négocier par rapport à ça. Dans le projet d'aménagement et de développement politique, nous sommes dans une phase trop critique et il n'y a pas assez de travail de fourni par rapport à l'agence. Donc il souhaite que l'on reparte avec le nouveau directeur ou la nouvelle directrice qui va arriver à l'agence et le nouveau chargé de mission.

M. Daniel DUPLESSIS demande aux 36 maires de continuer le travail d'approche commencé. Il est prêt à se déplacer sur les 36 communes, dès aujourd'hui. Si les maires organisent des conseils municipaux, parlent de PLUi, l'engagement de leur commune, ils peuvent l'inviter. Cela n'est pas une obligation, mais cela est préférable car ils peuvent développer quelque chose sur leur territoire mais qui ne correspondra pas obligatoirement au projet politique débattu à 36 communes. Il faut que le projet, commune par commune soit cohérent par rapport à ce qui est représenté à 36. Des règles ont été mises à 36, qui ont été votées pratiquement à l'unanimité.

M. Daniel DUPLESSIS demande donc à ce que ce travail soit commencé aujourd'hui de ne pas perdre de temps. Il pense que la validation du PADD va demander un mois ou deux. Il ne souhaite pas que l'on s'arrête, par ce que si on s'arrête on va laisser tomber la chaleur mise autour de ce projet ensemble, où l'on a eu une forte participation lors de nos réunions. Donc il ne veut pas désagréger l'ensemble. Ce n'est pas son souhait et cela ne doit pas être le souhait des 36 maires et des délégués communautaires aujourd'hui.

Il y a un petit accident de parcours avec l'agence d'urbanisme qu'il faut assumer. Les rôles, le périmètre et le budget de l'agence d'urbanisme vont être redéfinis mais on va continuer à travailler avec elle, au moins terminé. Il y aura peut-être un petit tempo le temps de recruter 2 chargés de missions.

Remplacer Emilie CAM ne va pas être simple non plus. C'est quelqu'un qui a extrêmement produit et qui était très collaborative sur notre territoire. Les élus ont fortement participé et cette personne a su faire la synthèse, donc M. Daniel DUPLESSIS regrette que cela ait pris cette tournure pour la rédaction de notre PADD.

M. Jean-Noël GORGE demande l'envoi des 20 pages du PADD aux 36 communes, afin d'en discuter en conseil.

M. Daniel DUPLESSIS demande à ce que le document soit envoyé dans la semaine et ajoute une touche d'humour en précisant qu'il ne sert à rien d'imprimer les pages blanches.

M. Daniel DUPLESSIS demande à ce que les maires ne soient pas inquiets, on va continuer à travailler et notre document sera fait ensemble. Sachant que la personne que l'on recrute au 15 octobre est une spécialiste de l'urbanisme, et des marchés publics. Il fera en sorte qu'on ne prenne pas de retard.

Mme Dominique LANOISELET trouve M. Daniel DUPLESSIS très indulgent en parlant « d'un petit accident de parcours ».

M. Daniel DUPLESSIS répond que s'ils n'ont pas été plus loin, c'est par ce que l'agence d'urbanisme c'est tout de même une administration d'élus. Le conseil d'administration se sont des élus. Un devoir de vigilance doit être exercé, des sanctions ont été prises. M. Daniel DUPLESSIS pense que dans une commune on prend des sanctions par rapport à un agent ou un élu, on ne le met pas sur la place publique. Le licenciement est tout de même une sanction très lourde, surtout que se sont des cadres supérieurs.

M. Alain PARISE demande si la directrice est licenciée.

M. Daniel DUPLESSIS répond que cela est très difficile. Quand il y a séparation, soit on le négocie soit on fait une séparation brutale qui peut coûter cher. La responsabilité de la directrice est engagée mais pas au point d'une séparation. La personne qui a réalisé la faute, l'a caché. Mais la personne prise à son insu, n'est pas responsable. On punit le cautionnement.

M. Daniel DUPLESSIS relève que cela pouvait passer de façon transparente. C'est très facile aujourd'hui de voir des copier-coller des documents. Il y a des outils sur internet qui le permette. On peut même dire la valeur de copiage (80%, 85% ou 60%). Un cabinet Lyonnais a été sollicité pour voir si il était possible d'envisager une procédure juridique, il faut être très solide.

Le licenciement d'une directrice à ce niveau-là coûte excessivement cher. M. Daniel DUPLESSIS assure que cela coûterait plus cher que le PLUi si on avait tort.

## **COMPTE-RENDUS DES VICE-PRESIDENTS**

M. Michel LANGLOIS

### **- Travaux à la Varandaine :**

- M. LANGLOIS informe que les rideaux séparatifs sont en cours d'installation au gymnase des Raveaux et que cela va bien nous rendre service. Plusieurs associations sportives pourront accéder au gymnase



en même temps car avec la fermeture de la Varandaine, cela coince un petit peu.

- La Varandaine, les travaux ont commencé courant août.
  - Le désamiantage s'est bien passé, dans les temps. On a un bon enchaînement des entreprises.
  - La fosse de gymnastique est réalisée. Nous en sommes au temps de séchage. M. LANGLOIS a demandé un nettoyage complet de la salle de gymnastique pour que l'association puisse remettre ses tapis en place.
- **Office de Tourisme Buxy** : début des travaux fin octobre
- **Smartflowers** : les fondations ont été réalisées, les 2 Smartflowers seront opérationnelles pour la fête de la Voie Verte. Une place de parking a été réalisée à côté de celle de Buxy pour que les voitures électriques puissent se recharger.
- **Travaux des locaux de la ccScC** :
- Une réunion sur les travaux aura lieu un samedi matin pour faire visiter la Varandaine
  - La commission des finances, toutes les dépenses ont été saisies (il y a eu beaucoup de retard) mais pas les recettes.
  - La DETR a été reçue pour les Raveaux, 330 000 €.
  - Procédure des locaux, un expert a installé des sondes pour relever les températures des locaux. Monsieur LANGLOIS a eu RDV avec la personne nommée par le tribunal administratif, qui a redemandé tous les documents des locaux, notamment ce qui a été posé à l'époque en matière de rafraîchissement. M. LANGLOIS dit qu'il a bon espoir sur ce dossier par ce qu'il y a vraiment de grosses lacunes quant à la réalisation de ce bâtiment, et que l'architecte est passé à côté de beaucoup de choses d'après l'expert.

M. Daniel DUPLESSIS précise que pour les locaux, l'échéance étant fixée au 30 avril 2018, on perdrait 300 000 € de subvention si les travaux ne sont pas commencés.

M. Daniel DUPLESSIS souligne que vue la procédure engagée, l'expert ne souhaite pas que l'on engage les travaux pour le moment.

M. Daniel DUPLESSIS a demandé à l'expert qu'il puisse rendre sa conclusion avant le 31 décembre, afin que dit que l'on puisse bénéficier de ces subventions. Sachant que si on avait un dédommagement, il n'irait pas à 300 000 €. Si à la fin de l'année il n'y a pas de résultat, M. Daniel DUPLESSIS reviendra devant les conseillers communautaires, pour faire le choix soit du tribunal administratif pour un dédommagement, soit de partir sur les subventions.

M. Daniel NICOLAS précise que les subventions c'est une certitude, le dédommagement c'est plus aléatoire.

M. Daniel DUPLESSIS revient sur les 2 Smartflowers et indique qu'une sera installée à Saint-Gengoux-le-National, l'autre à Buxy. Pour l'inauguration de la Voie Verte, il y a un départ de St Gengoux avec les vélos électriques achetés par la Communauté de Communes. M. Daniel DUPLESSIS a invité Mme Dominique LANOISELET, M. René DELORME, les présidents d'offices, le président de la Communauté de Communes, le premier vice-président, Jean Noel pour faire si le temps le permet, le parcours St Gengoux Buxy pour arriver à Buxy pour l'inauguration.

M. Michel Langlois précise que Rachel sera présente également.

Mme Joëlle PACAUD

- **Petite Enfance / Enfance Jeunesse** : Une réunion de la commission groupée des Affaires Sociales et Enfance Jeunesse et Sport est programmée dans l'objectif de lancer la réflexion sur les orientations à prendre en la matière, c'est-à-dire à la fois Enfance Jeunesse / Petite Enfance, à l'appui de ce qui existe déjà, avec en corolaire les besoins qui peuvent être évoqués et surtout les valeurs que l'on veut mettre dans les activités que la Communauté de Communes offre en matière de petite enfance et d'enfance jeunesse. Ces réflexions constitueront une base d'information qui viendra en parallèle avec l'Audit de territoire, dont l'objectif est de faire un diagnostic de tout ce qui existe dans nos communes (en activité ou en équipements, en capacité de locaux).

- **Été 2017** : bilan de l'ALSH de l'été 2017 qui a été réalisé sur notre Communauté de Communes. Les chiffres à l'heure d'aujourd'hui ne sont que sur des effectifs, Mme PACAUD n'a pas le rapport total. En ALSH nous sommes à la fois en gestion directe avec l'ALSH de St Gengoux sous la responsabilité d'Amrane TEBAL, et l'autre partie de l'ALSH qui est réalisée dans le cadre de la DSP que nous avons avec l'IFAC.

- Globalement 410 enfants sur l'ALSH cet été, dont 324 étaient de notre territoire, ce qui représente à peu près 80%
- 34 communes sont concernées sur les 36.
- Un dossier plus complet est fait sur l'ensemble des activités, et Mme PACAUD attend l'ensemble des informations financières qu'il serait intéressant de mettre en corolaire de cette prestation qui est proposée à nos administrés.

- **ALSH Mercredi** : l'ALSH de St Gengoux est ouvert le mercredi matin depuis la rentrée scolaire où sont accueillis l'ensemble des enfants éventuellement de notre territoire, voir les enfants des communes extérieures si la place le permet. Avec le recul de 2 mercredis, globalement il y a une trentaine d'enfants accueillis, dont les 2/3 sont de notre territoire.

- **Sport** :

- Travaux sur les Raveaux, malgré qu'il n'y ait plus qu'un seul gymnase, le planning d'occupation des activités des associations 2017/2018 est calé, cela a été extrêmement compliqué. Toutefois avec la bonne volonté et les efforts de tous (que ce soit les associations ou les communes, notamment Buxy et St

Gengoux) nous sommes arrivés à ce que aucun sport supprimé et qu'il n'y ait aucune suppression de temps de prise en charge en particulier des enfants. Mme PACAUD pense que cela est extrêmement important que tout le monde est fait ses efforts là. Il y aura des heures où le gymnase sera partagé entre deux sports. L'autre équipement, le deuxième rideau permettra de couper le gymnase en deux, très prisé non pas par les associations, mais par le collège car cela permettra d'avoir 2 classes ou 2 activités différentes.

- Mme Joëlle PACAUD rencontrera la Principale du collège vendredi 22 septembre du fait d'avoir déplacé les cours au gymnase des Raveaux à cause des travaux au gymnase de la Varandaine. A ce jour les retours des professeurs d'EPS sont très positifs et Mme PACAUD est chargée de remercier l'ensemble de la collectivité de permettre au collège de poursuivre leurs activités d'EPS dans de bonnes conditions.
- Fin août il y a eu des interventions sur les 5 terrains de proximité dont le sol restait à régénérer. Mme PACAUD n'a pas le retour de Jessy mais cela a dû être fait. Elle en profite pour rappeler que seuls les équipements des terrains de proximité sont pris en charge par la communauté de Communes, et en aucun cas le reste, à la charge des communes

Mme Josette LAGRANGE se pose la question du ramassage des enfants pour le mercredi matin, le transport est-il fait par les parents ?

Mme Joëlle PACAUD informe que tous les enfants habitants sur le territoire bénéficient d'un ramassage assuré par nos services. Le seul impératif est qu'il faut être inscrit au plus tard le lundi soir afin que le planning de ramassage puisse être réalisé le mardi (en fonction du lieu et du nombre d'enfants).

Mme Josette LAGRANGE demande si l'ALSH ne s'effectue que sur la commune de Saint-Gengoux-le-National ?

Mme Joëlle PACAUD répond que oui. L'ALSH de St Gengoux comptait pour le mercredi matin sur une base de 40 enfants. Chose tout à fait possible dans les locaux et avec la capacité de personnel actuel. Aujourd'hui on est sur cette approche-là. On va voir comment évolue cet effectif et ce besoin sera retravaillé dans le cadre de la commission. A savoir si effectivement seul un besoin d'ALSH est suffisant pour couvrir le besoin des familles ou est ce qu'il y a d'autres approches ? Est-on sur un besoin beaucoup plus de proximité ? Ce sont toutes ces questions qu'il faut se poser avant, éventuellement, d'ouvrir d'autres sites.

M. Daniel DUPLESSIS remercie Mme Joëlle PACAUD et adresse ses félicitations à la vice-présidente, mais aussi à toute l'organisation de la Petite Enfance et de l'Accueil de Loisirs pour le début d'année, ainsi que les vacances d'été. Il pense que les résultats sont vraiment à la hauteur de notre travail, mais aussi à la hauteur de ce que pouvait attendre la Communauté de Communes. Les chiffres parlent d'eux mêmes.

M. Daniel DUPLESSIS veut mettre au point 2 choses : légalité sur les 36 communes. Si l'on fait du ramassage, il ne sera pas ciblé. Il y aura sûrement de l'organisation des points de ramassage. Il faudra être cohérent dans ce qui est proposé.

Le second point : un audit est en cours. Le rapport de l'audit est attendu pour calculer sur le dernier trimestre, et peut être le début de l'année 2018, ce qui est le plus cohérent et le plus structurant pour notre territoire.

Il prend en exemple le dernier bureau à Sainte Hélène pendant lequel il a été interpellé sur la structure d'accueil de Loisirs de Saint Désert. Est-il pertinent si l'on a des enfants de Moroges, de Villeneuve ou de St Hélène, que ses enfants viennent à St Gengoux ou aillent à St Désert. Il faut vraiment se poser la question pour les parents au niveau du trajet : soit un second lieu est créé sur notre territoire, soit l'on passe une convention avec le Grand Chalon ou la commune de St Désert si elle a la compétence, afin de ne pas mettre au niveau de la mobilité, des bus sur tout le territoire alors qu'une économie peut être faite si un accueil de loisirs est basé sur notre territoire.

M. Daniel DUPLESSIS s'en est ouvert aux Présidents voisins qui sont bien dans la même cohérence. Quand il y a quelque chose qui se fait à proximité, on ne va pas faire des dizaines de kilomètres pour aller sur un autre territoire. Donc il faut trouver le bon équilibre. Il faut conventionner avec le territoire voisin. Cela marche très bien à sens unique au niveau des ordures ménagères. Aujourd'hui les conventions fonctionnent un petit peu à sens unique. C'est plus notre Communauté de Communes qui paye des prestations que les autres territoires qui viennent chez nous bénéficier de nos prestations. Les enfants du territoire pourront se rendre dans les gymnases avec des moyens de transport, mais il faut être cohérent et économe.

M. Daniel DUPLESSIS remercie les maires qui mettent à disposition des locaux soit pour l'accueil de loisirs, soit pour des activités de la Communauté de Communes, ou même des salles pour le gymnase. Il remercie les maires qui font un effort sur plusieurs communes pour mettre des locaux à disposition jusqu'à présent de façon gratuite.

M. René DELORME

- **Développement économique** : La société SCHIEVER a commencé les travaux de délocalisation de son magasin. Prévision d'ouverture : printemps 2018. La station reste où elle est. Elle sera réhabilitée complètement. D'ailleurs le permis modificatif est accordé et la mise aux normes sera faite, c'est un coût de 250 000 €. Le coût est pour l'entreprise SCHIEVER et les travaux devraient se faire courant septembre octobre avec une fermeture de 3 semaines. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble du territoire.

De plus M. DELORME a rencontré des entreprises de BTP à St Gengoux, 2 entrepreneurs. Le Président et M. René DELORME et l'ensemble du bureau ont rencontré la société CARDOTECH, de Saint Hélène. C'est une belle entreprise, une entreprise familiale, fabrication de brosses industrielles. Cette entreprise emploie environ 15 personnes, et sa problématique comme les autres sociétés, c'est le personnel.

La foire Artisanale, commerciale, agricole a eu lieu, regroupant des commerçants, des artisans de l'ensemble du territoire. Il était fort intéressant de rencontrer tous ces entrepreneurs. Ces entrepreneurs ont beaucoup de difficultés à recruter et notamment sur l'apprentissage. La réflexion qui doit être mise en place éventuellement, c'est la mise en

place d'un forum de l'emploi, avec tous les intervenants sur le département. Il faut essayer de trouver des solutions puisque l'on s'aperçoit que dans les entreprises, la difficulté majeure, c'est le recrutement.

M. DELORME informe les délégués qu'il les tiendra informés de cette démarche.

M. Daniel DUPLESSIS précise que ce forum est à réaliser uniquement sur notre territoire.

M. Alain PARISE souhaite préciser que pourtant la société CARDOTECH propose des CDI et non des CDD.

Mme Josette LAGRANGE demande s'il n'y a pas une réflexion à mener avec nos collègues, puisqu'il y a un collègue sur Buxy et un à St Gengoux.

Elle demande si les périodes de « découverte » se font toujours. Ne peut-on faire découvrir aux collégiens ses entreprises, qui pourraient peut-être les amener à avoir une réflexion sur leur avenir professionnel ? Pour la plupart des enfants entre 12 et 14 ans, le monde du travail leur est complètement inconnu.

M. René DELORME pense que les forums doivent se faire à proximité des collèges, que plusieurs entreprises soient présentes, et accueillir les enfants qui sortent du collège. Le gouvernement veut développer l'apprentissage.

M. Daniel DUPLESSIS réaffirme sa politique de vouloir délocaliser les bureaux de la Communauté de Communes dans les entreprises du territoire à chaque fois que cela est possible. C'est la seconde fois. Une première fois à la cave de Genouilly au mois de juin, à CARDOTECH au mois de septembre. Le bureau du mois d'octobre se fera certainement à Granges chez Véolia. Véolia viendra expliquer sa politique environnementale sur le territoire. L'entreprise CARDOTECH est une pépite sur notre territoire. Entendre un chef d'entreprise qu'il a le carnet de commandes pour doubler son chiffre d'affaire et doubler son nombre d'emplois, et qu'il ne trouve pas à embaucher une seule personne sur le territoire, c'est tout de même surprenant.

M. Pierre D'HEILLY

- **Départ Charline** : Charline AMOROS quitte les services à la fin du mois de septembre. M. D'HEILLY profite de cette assemblée et du compte rendu qu'il va en ressortir pour la féliciter et la remercier du travail accompli sur notre territoire depuis 4 ans. Elle avait été embauchée en tant que Maître composteur sur une fonction précise. Et au cours de ses 4 années, son travail (grâce notamment à son implication) a énormément évolué. Elle est passée responsable du service environnement et elle a travaillé sur un sujet beaucoup plus large que le composte (les conventions, les 6 nouvelles communes ont généré pas mal de travail). Elle a géré avec beaucoup d'efficacité, mais elle s'est un peu éloignée de sa mission de départ. Elle regrette le contact avec la population et c'est retrouvée plus à faire de l'administratif. Cela donne aussi une idée de l'évolution des services. Les choses ne sont pas toujours fixées et sont très évolutives.

Charline va être remplacée car on ne peut plus se passer de quelqu'un qui fasse ce travail. M. D'HEILLY demande un peu d'indulgence sur le délai de recrutement et il y aura peut-être un peu de flottement sur un certain nombre de missions assurées jusqu'à présent. M. D'HEILLY remercie une dernière fois Charline pour le travail fait pendant ses 4 années.

- **Déchetteries** : Le travail sur les déchetteries est refait à zéro avec le cabinet TEKTA. Une réunion de commission élargie le 28 octobre à 18h00 à la c.c.S.c.c.

Avec la reprise des 6 communes, il faut essayer d'harmoniser nos services pour août 2018. Mais en ce qui concerne la taxation, il faut le faire dès le premier janvier 2018. Il faut communiquer activement vis à vis des habitants pour expliquer le pourquoi. M. D'HEILLY se met à la place des Maires et des élus des communes concernées, qui pendant de années ont expliqué le bienfait du système qu'ils mettaient en place et qui maintenant devront expliquer qu'il faut changer.

Il faut clairement qu'une communication efficace soit proposée pour que les gens comprennent pourquoi les choses évoluent, même si cela ne sera pas forcément très facile d'expliquer les raisons.

- SMET : M. D'HEILLY, sous contrôle de M. BLONDEAU, informe que le SMET a fait un état des lieux sur notre territoire au niveau des pratiques des Ordures Ménagères. En rassemblant les communes de 2 territoires, rien que pour les consignes de tris, les systèmes de tri, sur ce territoire de 750 000 habitants, il y a 7 systèmes différents. La vie des habitants est compliquée par des systèmes disparates, et se battre pour essayer d'uniformiser cela permettrait de gagner en efficacité et en confort pour les usagers. Le confort oui, mais pas à n'importe quel prix. Le système mis en place sur le territoire est très bon, mais coûteux. M. D'HEILLY parle en termes de coût et non en termes de service.

La c.c.S.c.c. a candidaté sur Ecofolio pour éventuellement faire évoluer le système de tri. Une réponse était attendue au mois de septembre.

M. Dominique MORICE

- **Plan de communication** : lancé depuis plusieurs mois, c'est un petit peu au point mort du fait de la charge de travail notamment de Rachel. Il restait la signalétique, 5 ou 6 points sur le territoire, une application smartphone ... les délais sont respectés pour les subventions, donc cela se fera dans les mois qui viennent.

- **Taxe de séjour** : il y a du retard sur l'encaissement donc il faut rassurer les hébergeurs, cela suit son cours.

- **Les Nouvelles** : prévues pour la fin du mois. Le souhait est de les faire paraître semaine 50. Il y aura un article sur CARDOTECH. M. MORICE lance un appel aux personnes qui souhaitent faire passer des articles de les envoyer le plus tôt possible car après il y a des corrections, des mises en page...

- **Office du Tourisme** : la fusion des OT avance bien, appel à un organisme extérieur, un dispositif local d'accompagnement. Une réunion a eu lieu dans la semaine, cela prend tournure. Les 2 offices vont réunir leur CA bientôt et AG ensuite pour valider ce qui va être mis en place. On s'achemine vers la fusion des 2 associations.

Le personnel a été repris par la Communauté de Communes.

M. MORICE donne la parole à M. MENAGER pour qu'il parle des 20 ans de la Voie Verte.

M. MENAGER explique que la réunion vendredi dernier avec la DLA a porté ses fruits et qu'une solution est donnée. Maintenant il reste à faire valider par leur conseil d'administration par une assemblée générale pour savoir si tout le monde est bien d'accord. Ensuite il faudra se réunir à nouveau pour dissoudre.

Il rappelle les 20 ans de la Voie Verte les 23 et 24 septembre (première Voie Verte de France reliant GIVRY à Cluny). Il y aura un moment fort le samedi à St Gengoux le National. Porté également par le département. Et dimanche les festivités auront lieu à St Gengoux le National ainsi qu'à Buxy, en présence de chanteurs, artisans d'arts...

M. Daniel DUPLESSIS salue le travail des 2 Présidents des Offices du Tourisme. Cela fait des années que ces personnes font un travail remarquable au niveau du tourisme. Les remerciements et cela ira sûrement plus loin lorsqu'il y aura la nouvelle association.

M. Daniel DUPLESSIS remercie l'ensemble des maires pour leurs associations pour la saison culturelle qui a eu lieu sur notre territoire, qui a été exceptionnelle. Il pense que le point fort de notre territoire c'est le tourisme, le passage sur cette voie verte, mais également le passage sur nos communes. Enormément d'efforts sont faits par la communauté de Communes, par les Offices mais également par les associations. Il demande à ce que les maires remercient les associations culturelles qui s'impliquent la plupart du temps d'ailleurs bénévolement.

M. Edmond VALETTE

- **Commission éducation** : M. VALETTE fixe la prochaine Commission Education au jeudi 12 octobre, à Granges, pour parler de l'avenir de nos écoles.

Il attend avec impatience l'arrivée de Mme DUROURE car les autres Vice-Présidents ont un peu d'aide, mais lui aucune, dû au fait du manque de personnel. Il reste cependant optimiste.

M. Jean-Pierre BILLON

- **GEMAPI** : nous devons prendre la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018. M. BILLON invite tout le monde à s'informer, se renseigner sur le sujet. Cela concerne la communauté de communes essentiellement sur le côté inondations sur la Guye, sur la Grosne. Sur la Grosne, St Gengoux a un projet à ce jour projet de 400 000 € et sur la Guye M. BILLON rappelle que les riverains sont les propriétaires. Donc oui on peut prendre la compétence et nettoyer, mais les riverains peuvent aussi relever les manches.

Pour cette compétence, il espère qu'à la prochaine réunion du conseil communautaire nous pourrions aborder ce point car il faut avancer. Soit :

- comme la loi le prévoit, nous exerçons la compétence, top départ 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- soit nous la transférons à quelqu'un, une structure, une association. Et donc qui dit transfert dit automatiquement perte de la compétence.
- soit délégation de la compétence

Voici les 3 choix, il reste à trouver la meilleure solution. M. BILLON alerte sur le fait que tout le monde parle de GEMAPI, on peut solutionner l'érosion de nos natures, mais il rappelle que cela n'est pas une obligation. Ce n'est pas dans la compétence obligatoire. Aujourd'hui cela devrait avancer vite car le Grand Chalon qui a déjà décalé 3 fois sa réunion, en a programmé une en octobre. Donc en octobre les décisions devront être prises. D'ici là M. BILLON enverra des tableaux sur les compétences aux délégués.

- **Montée en débit** : sur le secteur Villeneuve en Montagne, Marcilly les Buxy et St Martin d'Auxy. Ouverture des plis des entreprises le mercredi 27 septembre matin.
- **Eau et Assainissement** : l'agence de l'eau RMC devrait aider dans le montage du dossier. Une demande de subvention à 80 % a été faite pas de réponse à ce jour. Tout a été fait dans les temps.

RMC est l'agence de l'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse. L'eau coule principalement dans le secteur en direction de la Méditerranée. Ce secteur est géré par RMC dont le siège est à Lyon mais la c.c.S.c.c. dépend de l'agence de Besançon.

M. Edmond VALETTE indique qu'à St Boil il y a une opération de changement de lagune, tout a été chiffré. L'agence de l'eau l'a contacté pour lui dire que le montant a changé.

M. Daniel DUPLESSIS remercie M. BILLON. Il rappelle que GEMAPI est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et que les enjeux sont très importants, des enjeux qui sont pour beaucoup d'entre eux liés au changement climatiques.

M. Alain PARISE

M. PARISE informe que notre territoire en tant que territoire TEPOS TEPCv est ouvert aux Droits CEE, étant un certificat d'économie d'énergie. Un certain nombre de choses pour ouvrir à ses droits, en particulier de la rénovation thermique, de l'isolation de combles, des changements de chaudière, de rideaux occultant.

Le Syndicat Mixte du Chalonnais propose à M. PARISE de rentrer avec lui dans la vente de ces certificats d'économie d'énergie. Une proposition d'EDF paraît intéressante et qui a le mérite d'être à peu près sûr. EDF se propose en plus de nous aider à s'assurer de la validité des dossiers. Les fiches techniques sont compliquées pour savoir si on est éligible.

A savoir pour changer une chaudière, on ne peut pas simplement s'adresser au plombier du coin, en demandant n'importe quel type de chaudière.

Des normes strictes et précises sont à respecter, mais bien évidemment les travaux peuvent être faits par les artisans du territoire.

M. PARISE rappelle la réunion jeudi 21 septembre au Colysée, où tous les Maires sont invités, traitera de ce sujet. Il rappelle que si ces certificats à économie d'énergie sont vendus à hauteur de 4€ à EDF, cela permettrait sans doute d'être financé à hauteur de plus



de 120% les projets qui seront retenus. Cela ne veut pas dire que les communes vont toucher 120%, mais par exemple un changement de chaudière pourra être totalement neutre pour les communes.

M. PARISE souligne que le seul petit bémol est qu'il faut que tous les projets soient remontés pour le 16 octobre car il faut que tout soit remonté au ministère avant le 31 décembre 2017.

Les travaux devront être terminés et payés pour le 31 décembre 2018. Ce ne sont pas forcément de gros travaux faisant appel à des architectes, donc cela peut se faire relativement rapidement. Les travaux engagés depuis février 2017 pourront être éligibles également. Peut-être que des dossiers ayant déjà bénéficiés d'un certain nombre de financements (en particulier pour Collonge) pourront avoir une rallonge sur ce financement.

M. Daniel DUPLESSIS confirme que notre Communauté de Communes est éligible. 5 Territoires sur le département sont éligibles. N'importe quel partenaire peut être choisi. Des propositions d'autres partenaires sont reçues. Le choix est fait du prestataire ENGIE (ils sont à 4€). Le prix peut monter, il faut savoir que les CE sont coté en bourse. Ils étaient à 3.50 € au début de l'été, ils sont à 4 € maintenant.

Notre territoire au niveau de l'énergie correspondrait à une dotation de 600 000 € qu'on pourrait avoir à dépenser. Les pollueurs remboursent pour leur pollution. Les collectivités peuvent aujourd'hui en profiter.

M. Daniel DUPLESSIS précise que notre point d'entrée sur la commune est Michèle JORGE et demande que les demandes lui soient transmises. Elle fera un listing de travaux à réaliser. Les catégories du matériel sont référencées dans l'appel d'offre. Il ne sera pas possible de choisir le matériel, mais les produits sont haut de gamme. La chaudière peut être montée par un artisan local bien évidemment.

La question se pose si 40 chaudières sont à fournir sur notre territoire, et qu'au niveau national il y a un certain nombre de chaudières, un appel d'air sera créé. Il faudra pouvoir fournir le matériel en temps et en heure, sachant que les travaux devront être terminés au 31 décembre 2018. Terminés et payés. Il faut le prendre en compte quand les budgets seront élaborés.

M. ROBIN intervient en demandant à ce que l'on fasse attention à l'euphorie avec EDF. Au comptoir des fers, le patron a résilié les contrats au bout de 5 ou 6 mois car EDF ne payait plus. Ces derniers cherchent juste à récupérer les informations pour avoir les certificats à économie d'énergie qui leur rapporte de l'argent et qui leur évite de se faire taxer par l'état. Il cherche un fichier gratuitement. Mais lorsqu'il faut se faire payer, c'est plus délicat.

M. Daniel DUPLESSIS souligne le fait que l'on s'est fait piéger nous même avec TEPCv. Toutefois si l'on peut gagner quelque chose, il faut y aller, même si on ne sera certainement pas à la hauteur de ce que l'on annonce aujourd'hui.

M. NICOLAS rappelle que cette Voie Verte doit beaucoup à l'ancien conseiller général du Canton de Buxy, André GENTIEN. Cela s'est révélé un succès, un modèle.

M. PARISE reprend la parole et souhaite terminer sur TEPOs.

-TEPOS : le dossier de subvention 2016 est en cours d'écriture et sera envoyé à l'ADEME en septembre ou octobre pour demande de subvention.

En 2018 toutes les factures pour les travaux sur St Valerin, Granges, etc devront être données de façon à ce que les travaux soit terminés avant novembre 2018.

- PHOTOVOLTAÏQUE : le dossier photovoltaïque à Bissey sous Cruchaud avance. Une réunion est fixée le 3 octobre prochain. Nous allons travailler avec ENERCOP et un 1<sup>er</sup> COPIL de pilotage de ce projet. Ce projet se fera avec l'utilisation de 3.3 Méga Watt et non 6 initialement prévus, de façon à faire un branchement beaucoup plus proche de ce qui avait été demandé.
- SASSANGY : il faut commencer par faire les études environnementales et les réunions publiques.

#### • QUESTIONS DIVERSES.

M. Daniel DUPLESSIS interpelle sur le fait que le mois prochain les compétences doivent être validées. Soit le choix est fait du statut quo, GEMAPI reste avec des petites modifications. Soit on prend les compétences.

Il demande aux Maires de délibérer avant le 15 décembre sur les statuts (entre le prochain Conseil Communautaire et le 15 décembre). Il ne faut pas se retrouver au 31 décembre et qu'il nous manque des délibérations.

M. Daniel DUPLESSIS souligne le fait que Mme Brigitte GAUDILLAT, nouvelle conseillère communautaire, participait à son premier conseil communautaire ce soir et lui souhaite la bienvenue au sein de la Communauté de Communes.

M. Daniel DUPLESSIS remercie Laetitia de sa présence pour le compte rendu du Conseil de ce soir.

Il laisse la parole à Mme Josette LAGRANGE qui invite l'assemblée à se réunir autour du verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

**Conseil Communautaire du 19 septembre 2017**

<b>COMMUNE</b>	<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>	<b>SIGNATURE</b>
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	M. Alain PARISE		
BISSY-SUR-FLEY	M. Jean-Jacques DURAND		
BURNAND	M. Christian GALLAND		
BUXY	Mme Dominique LANOISELET		
BUXY	M. Daniel DUPLESSIS		
BUXY	Mme Bernadette PLANCHE		
BUXY	Mme Brigitte GAUDILLAT		
BUXY	Mme Isabelle THOMAS		
BUXY	M. Bernard BREDEL		
CERSOT	M. Didier VERJUX		
CHENÔVES		M. JEAN MONDY	
COLLONGES-EN-CHAROLLAIS	Mme Josette LAGRANGE		
FLEY	M. Jean-Noël GORGE		
GENOUILLY		M. Jean-Paul LAMBERT	
GERMAGNY	M. Alain JANDOT		
GRANGES	M. Antonio PASCUAL		
GRANGES	Mme Virginie		

	GAREL		
MARCILLY-LES-BUXY	M. Jean-Pierre BILLON		
MESSEY-SUR-GROSNE	Mme Joëlle PACAUD		
MESSEY-SUR-GROSNE	M. Jean-Pierre PERRUSSON		
MESSEY-SUR-GROSNE	M. Alexandre DUPARAY		
MONTAGNY-LÈS-BUXY	M. Pierre ROBIN		
MOROGES	M. Pierre D'HEILLY		
MOROGES	Mme Marie- Hélène POROT		
ROSEY	M. Christian MENAGER		
SAINT-GENGOUX-LE- NATIONAL	M. René DELORME		
SAINT-GENGOUX-LE- NATIONAL	M. Alain ECKEL		
ST-GERMAIN-LES-BUXY	M. Michel LANGLOIS		
SAINTE-HELENE	M. Hubert GROSSON		
SAINT-MARTIN D'AUXY	M. James GESTE		
ST-MARTIN-DU-TARTRE	M. Michel PINGEOT		
SAINT-MAURICE-DES- CHAMPS	M. Roger PLANTIN		
SAINT PRIVE	M. Antoine BARETELLA		
SAINT-VALLERIN	M. Dominique MORICE		
SASSANGY	M. Philippe L'HUILLIER		
SAULES	M. Edmond VALETTE		
SAVIANGES	M. Denis MORAIN		

SERCY	M. Daniel NICOLAS		
VAUX-EN-PRE	M. Gérard JOLY		
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE		M. Jean-Jacques GRESSARD	